

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

27 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, à l'Odysée au Bois Cesbron après convocation légale en date du dix-sept septembre deux mille vingt-et-un, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, M. Stéphane KERMARREC, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, M. Vincent BOILEAU, Mme Linda PAYET, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, M. Bernard PAUGAM, Mme Sandrine BRUN, M. Jean-Yves ROUX, M. Sébastien ARROUËT, Mme Marylène JÉGO, M. Gilles BERRÉE, Mme Florence CORMERAIS, Mme Maryse PIVAUT, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN,

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Catherine LE TRIONNAIRE	donne procuration à	Mme Dominique VIGNAUX
M. Morvan DUPONT	donne procuration à	M. Yann GUILLON
M. Francis WETTA	donne procuration à	M. Sébastien ARROUËT
Mme Cyrienne FOUQUET-HENRI	donne procuration à	Mme Maryse PIVAUT
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Linda PAYET ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## **24. Renouveaulement du conseil citoyen du quartier de Plaisance**

---

**Monsieur AUDION rapporte :**

### **I. LE RÔLE DES CONSEILS CITOYENS**

Les conseils citoyens ont été mis en place par la loi du 21 février 2014 sur la programmation pour la ville et la cohésion urbaine. Leur création est depuis obligatoire sur chaque quartier prioritaire de la politique de la ville.

Il s'agit de la création d'un collectif d'habitant.es et d'acteurs d'un quartier prioritaire de la politique de la ville, qui permet à ses membres de participer directement et activement à la vie du quartier. Cette participation se fait notamment par la création et la réalisation de projets pour améliorer la vie du quartier.

#### **A. Le conseil citoyen du quartier Plaisance**

Sur le quartier de Plaisance un conseil citoyen a été institué en 2019 mais sa dynamique s'est rapidement essouffée. Aujourd'hui le collectif a officiellement été dissous. L'existence de tensions entre les membres, en raison de tension a amené un essouffement de cette instance.

Pour répondre aux obligations légales, l'enjeu sur le quartier est donc d'accompagner la création d'une nouvelle dynamique collective autour du renouvellement du conseil citoyen.

#### **B. Le rôle de l'association RésO Villes dans ce renouvellement**

Pour répondre à cet enjeu, la ville bénéficie du soutien de l'association RésO Villes. Depuis 2018 les Villes de Saint-Herblain, Nantes, Orvault, Rezé, Nantes Métropole et l'Etat ont confié à titre expérimental à l'association RésO Villes la mission d'accompagner l'émergence des conseils citoyens sur d'autres quartiers et structurer une dynamique inter-conseils à l'échelle métropolitaine.

### **II. LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL CITOYEN**

Selon la loi du 21 février 2014, chaque conseil citoyen se compose d'un collège d'habitant.es et d'un collège de représentant.es d'associations et d'acteurs locaux. Les membres du collège habitant.es sont tirés au sort et le collège des associations et acteurs locaux est formé à partir de membres volontaire. Des habitant.es peuvent également se porter volontaire.

Le cadre légal n'impose pas le nombre maximal ou minimal de membres du conseil citoyen. Pour autant, un noyau de 15 à 20 personnes semble être un effectif intéressant pour débiter.

Aussi, il est proposé de former des collèges de 10 membres. Lors de la constitution du premier conseil citoyen de Plaisance en 2019, la même logique avait été suivie.

#### **A. Le tirage au sort.**

Procéder par tirage au sort permettrait d'identifier les 10 membres du collège d'habitant.es. Ce collège doit être composé exclusivement d'habitant.es du quartier prioritaire, et doit être paritaire. Il semble judicieux d'imposer un équilibre entre les habitant.es issu.es du parc social et ceux résidant au sein des copropriétés. Cette contrainte avait aussi été prise en compte lors du tirage au sort de 2019.

Pour la mise en œuvre du tirage au sort, il est proposé de s'appuyer sur la liste des locataires du bailleur Atlantique Habitations et sur les listes électorales pour les résident.es des copropriétés.

#### **B. Le calendrier et la méthode :**

Les éléments ci-dessous

- **Mi-septembre :** envoi d'un courrier à l'ensemble des habitant.es/résident.es du quartier Plaisance pour leur annoncer la tenue d'un tirage au sort avant la fin du mois en leur précisant qu'ils sont inscrits sur la liste des potentiel.les personnes tiré.es au sort.
- **Dernière semaine de septembre :** organisation du tirage au sort. La loi n'impose aucune procédure particulière quant au déroulement de ce tirage au sort. Il sera réalisé au cœur du quartier de plaisance placé sous la responsabilité de l'adjoint à la politique de la ville et à la tranquillité publique.
- **Suite au tirage au sort :** envoi d'un courrier aux habitant.es tirés au sort pour les en informer, leur rappeler le principe du conseil citoyen et les inviter à une première rencontre le samedi 23 octobre (*date proposée*).

#### **C. La mobilisation de volontaires.**

Les volontaires composent le second collège du conseil citoyen. Il s'agit d'acteurs locaux du quartier (acteurs associatifs, commerçants mais aussi habitant.es qui ont particulièrement envie de s'investir).

Tout au long de l'été, l'association RésO Villes est allée à la rencontre des habitant.es et acteurs de Plaisance pour leur présenter le conseil citoyen et les inciter à se porter volontaire. L'association a également rencontré des acteurs du quartier (associations, commerçant.es...).

Le courrier envoyé mi-septembre aux habitant.es de Plaisance pour leur annoncer le tirage au sort leur permettra également de se porter volontaire. Un courrier similaire sera aussi transmis aux acteurs locaux dans la même période pour qu'ils et elles puissent faire de même.

#### **D. Proposition de structuration du groupe**

Afin de créer une dynamique collective autour du projet de conseil citoyen, la mission Politique de la Ville et RésO Ville proposent d'organiser deux ateliers de structuration du collectif.

Le premier atelier aurait lieu le samedi 23 octobre matin. Il se composerait d'un temps de présentation du dispositif du conseil citoyen et d'un atelier *grand débat* invitant les habitant.es à échanger autour d'une thématique.

Le second atelier aurait lieu le samedi 27 novembre au matin autour d'une première partie institutionnelle qui installerait le conseil citoyen, en invitant Madame La Sous-préfète, chargée de mission pour la politique de la ville.

Le 9 décembre, les membres du conseil citoyen seraient invités par RésO Ville à participer à une réunion inter-conseil citoyen durant lequel l'association invite les conseils citoyens de l'ensemble de la métropole à un temps d'échange et de partage.

#### **INFORMATION**

Sur proposition de la commission Cohésion Sociale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **PREND ACTE** des modalités du renouvellement du conseil citoyen.

Rendu exécutoire  
Par publication le : 28 SEP. 2021

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 28 septembre 2021  
**Pour le Maire**  
**Le Directeur général**



  
**Jean-François MAISONNEUVE**